

Troisième affichage

Loi sur l'équité salariale (selon l'article 76)

Programme d'équité salariale

**Pour les personnes salariées du
Syndicat des employé(e)s de l'Université de Montréal
SEUM-1244 (SCFP-FTQ)**

Du 24 mars 2010 au 23 mai 2011

Le comité d'équité salariale a convenu qu'aucune modification n'a été apportée au deuxième affichage.

Identification des catégories d'emplois

Aucune modification n'a été apportée aux catégories d'emplois.

Méthode et outil d'évaluation

Aucune modification n'a été apportée à la méthode et à l'outil d'évaluation.

Évaluation des nouvelles catégories d'emplois, estimation des écarts salariaux et calcul des ajustements

Aucune modification n'a été apportée à l'évaluation et aux calculs d'ajustements.

Modalités de versement des ajustements salariaux

Aucune modification n'a été apportée aux modalités de versement des ajustements salariaux.

Pour obtenir plus d'information sur la Loi sur l'équité salariale, les obligations qu'elle comporte et les recours qu'elle prévoit, communiquez avec la Commission de l'équité salariale ou visitez son site web :

Commission de l'équité salariale

200, chemin Ste-Foy, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 6A1

Téléphone : 418-528-8765 ou sans frais 1-888-528-8765

Site Web : www.ces.gouv.qc.ca

Membres du Comité d'équité salariale qui ont effectué les travaux menant au dernier affichage

Représentantes de l'employeur

Nancy Deslandes

Christine Duchesne

Représentantes des personnes salariées

Sylvie Goyer

Claudine Pagé Jean

Céline Patry

Huguette Simard